



Les agents doivent pouvoir choisir

Loi Pacte pour les agents c'est Pôle Emploi ou le privé

Il y a un an et demi, en janvier 2019 dans le cadre de la discussion du projet de loi Pacte, FO alertait les agents et les organisations syndicales qu'un amendement adopté au Sénat supprimait de fait la mise à disposition et contraignait les agents à "choisir" entre Pôle Emploi ou le passage au privé.

En mai 2019 la loi Pacte est adoptée, la fin du statut public pour les agents est entérinée.

Pour Force Ouvrière c'est inacceptable

Depuis plus de 15 ans, devant les nombreuses privatisations (ports, aéroports, écoles, SIC...) FO exige pour les agents le **droit de choisir librement**, sans avoir le couteau sous la gorge. Comment les agents pourraient-ils "en toute liberté" choisir entre le passage au privé et l'inscription à Pôle-Emploi alors que suite à la crise de la COVID, **les annonces de licenciements se multiplient**.

Force Ouvrière s'est joint à l'intersyndicale pour appeler à la grève

En exigeant le droit de choisir librement, Force Ouvrière réaffirme sa principale revendication :

- **Mise à disposition.** Soit l'agent reste agent public et est mis à disposition de la nouvelle structure (hors EESC)
- **Compensation.** Soit l'agent donne son accord pour passer à la Convention Collective (droit privé). Pour la perte de son statut public il perçoit une compensation du montant de l'indemnité de licenciement pour suppression de poste (article 35-1 et suivants dans l'actuel statut).

Grève le 24, 25 et 26 juin 2020

Journée du jeudi 25 juin : Vous êtes invités à dialoguer avec les représentants de l'intersyndicale au cours d'une réunion-manifestation en visio-conférence entre 12h et 15h en suivant ce lien: meet.google.com/ret-nhfx-wro

N'hésitez pas à vous munir de pancartes et/ou banderoles pour manifester visuellement votre désaccord.

Paris, le mercredi 24 juin 2020